



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 125654

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la hausse de la TVA sur le prix du livre. Ce taux devrait passer de 5,5 % à 7 % à compter du 1er janvier 2012. Cette décision inquiète vivement les libraires. Actuellement, c'est l'éditeur qui fixe un prix de vente au public. Or, du fait du prix unique du livre, la hausse de la TVA entraînera une baisse de la marge sur les livres que les libraires ont en stock, et ce à hauteur de 1,5 %. Leur bénéfice passera de 0,3 % du chiffre d'affaires en moyenne à 0,2 %. Il lui demande donc de lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour soutenir cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125654

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13448

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)